Blaye
Étoile & Clé de l'Aquitaine

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-cinq le 25 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 18 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :
M. BALDES, Maire.
Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD , M. SERAFFON, Adjoints, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. ELIAS, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:
Mme HIMPENS à M. BROSSARD, Mme PAIN-GOJOSSO à M. SERAFFON, M. CARDOSO à Mme GIROTTI, Mme HOLGADO à M. CARREAU, Mme SENTIER à Mme SARRAUTE

Etaient excusés:
Mme DUBOURG, M. RENAUD, Mme SANCHEZ

Etaient absents:
M. DURANT, Mme LUCKHAUS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. ELIAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 17
Conseillers votants : 22

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

4 – CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU PROJET "1 ÉCOLE - 1 ARBRE" - AUTORISATION DU MAIRE À SIGNER

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Dans le cadre des actions menées pour la transition écologique, la ville de Blaye a souhaité participer au projet « 1 école – 1 arbre », porté par les entreprises de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage (UNEP).

Chaque geste pour notre planète compte. Il est crucial de promouvoir l'éducation à la nature dès le plus jeune âge et tout au long du parcours d'apprentissage. En plantant un arbre à l'échelle d'une école, il sera plus facile pour les enfants de se sentir concernés par le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité.

Ce projet s'inscrit donc dans une démarche éducative et de sensibilisation aux bienfaits du végétal :

- Pour l'environnement et la biodiversité :
  - Lutte contre le changement climatique
  - Valorisation de la ressource en eau
  - Perméabilisation des sols
- Pour la pédagogie à la nature :
  - Bien-être et santé des enfants
  - Sensibilisation à l'environnement
  - Espace d'apprentissage.

Afin de formaliser ce partenariat, une convention est nécessaire pour définir les obligations réciproques de chaque partie.

L'UNEP, en partenariat avec le groupe E2V, fournira les essences arbres suivantes :

- Ecole Valleys : murier platane
- Ecole Grosperrin : érable de Montpellier
- Ecole Rosa bonheur : murier platane

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents afférents.

La commission n°8 (Education-restauration) s'est réunie le 14 mars 2025 et a émis un avis favorable.

Fait et adopte à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 28/03/25
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-20250325-75291-DE-1-1

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Stéphane ELIAS

MAIRIE DE BAYON 33390 (Gironde)

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE

MAIRIE DE BAYON 33390 (Gironde)